

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Le onze décembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Jeannet se sont réunis salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 4 décembre deux mille dix-sept.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance est ouverte à 19 heures.

Le Maire propose la désignation de Madame Georgette COLOCCI comme secrétaire de séance qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Madame Christiane MOCERI, Monsieur Denis RASSE, Madame Muriel CHRISTOPHE, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Georgette COLOCCI, Monsieur Bruno SALMON, Madame Marcelyne MICHON, Monsieur Henri MAGAGNIN (arrivée : 19h08), Madame Isabelle DELORAINE (arrivée 19h10), Madame Dominique DUYCK, Madame Marie-Rose ABATE, Madame Florence ALLARY, Monsieur Nicolas CASANI, Monsieur Lionel HUET, Monsieur Pierre ARNAUDON, Monsieur Jean-Marie THOREL, Monsieur René LE ROY, Madame Claude MARGUERETTAZ, Monsieur Laurent FERRARI. **Soit 20 membres présents.**

Absents excusés ayant donné procuration : Madame Marie-Pierre DEMESSINE à Madame Muriel CHRISTOPHE, Madame Eliane CARBONNEL à Madame Dominique DUYCK, Monsieur Michaël ANTONIUCCI à Monsieur le Maire, Monsieur Amaël MOINARD à Monsieur Bruno SALMON, Monsieur Serge BOTTIN à Monsieur Jean-Marie THOREL, Monsieur Frédéric GIMENES à Monsieur René LE ROY. **Soit 6 membres ayant donné procuration.**

Absent non excusé: Madame Marjorie CREUSOT SAVORNIN. **Soit 1 absent non excusé.**

Le quorum est établi.

**Fonctionnement du Centre d'Accueil Collectif de Mineurs (Centre ACM) et des Services périscolaires de la commune – Adoption des nouveaux règlements
(Délibération n°2017.11.12-16)**

Rapporteur : Madame Muriel CHRISTOPHE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2015.15.06-07 du 15 juin 2015 approuvant règlement d'inscription et de facturation des services de proximité,

Vu la délibération du conseil municipal n°2016.08.02-02 du 8 février 2016 portant fermeture provisoire du point jeunes,

Vu la délibération du conseil municipal n°2016.28.07-07 du 28 juillet 2016 portant mise en place de l'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires,

Vu les délibérations du conseil municipal n°2016.26.09-02 et 03 en date du 26 septembre 2016 portant approbation des règlements intérieurs relatifs aux temps d'accueils périscolaires et extrascolaires (centre ACM) de la commune,

Vu la mise en place d'un nouveau logiciel enfance à compter de septembre 2017 et la modification des modalités d'inscriptions aux différents services qui en découle,

Considérant qu'il est ainsi devenu nécessaire de remettre à jour les règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires de la commune,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes des règlements intérieurs relatifs au fonctionnement des temps d'accueils périscolaires et au fonctionnement du centre de loisirs « ACM », tels que joints à la présente note explicative de synthèse,
- Préciser que les règlements intérieurs ainsi adoptés seront communiqués à toutes les familles lors de l'inscription de leurs enfants aux temps d'accueils périscolaires et extrascolaires.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité:

- ***Approuve les termes des règlements intérieurs relatifs au fonctionnement des temps d'accueils périscolaires et au fonctionnement du centre de loisirs « ACM », tels que joints à la présente note explicative de synthèse,***
- ***Précise que les règlements intérieurs ainsi adoptés seront communiqués à toutes les familles lors de l'inscription de leurs enfants aux temps d'accueils périscolaires et extrascolaires,***
- ***Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité (transmission en Sous-préfecture ou affichage du Procès-verbal).***

Ont signé au registre tous les membres présents.

AR PREFECTURE

006-210601225-20171211-2017_11_12_16-DE
Regu le 20/12/2017 Pour extrait certifié conforme.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,
Maire de Saint-Jeannet



<i>Membres présents</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Signatures</i>
Mme Christiane MOCERI		Mme Marie-Rose ABATE	INPOSSIBILITE DE VENIR S'WBR
M. Denis RASSE		Mme Florence ALLARY	
Mme Muriel CHRISTOPHE		M. Nicolas CASANI	
M. Christian SEGURET		M. Lionel HUET	
Mme Georgette COLOCCI		M. Pierre ARNAUDON	
M. Bruno SALMON		M. Jean - Marie THOREL	
Mme Marcelyne MICHON		M. René LE ROY	
M. Henri MAGAGNIN		Mme Claude MARGUERETTAZ	
Mme Isabelle DELORAINE		M. Laurent FERRARI	INPOSSIBILITE DE VENIR S'WBR
Mme Dominique DUYCK			

Transmis en Préfecture le : 20/12/2017

Affiché en mairie le : 20/12/2017